



plantes sont sèches. Comme il se nourrit toute l'année, il n'a pas besoin de faire de réserves de graisse ou des stocks. Les goundis sifflent et frappent le sol du pied pour signaler le danger. L'espèce la plus résistante à la chaleur, *Ctenodactylus vali* (Goundi du Sahara), peut prendre le soleil sur un rocher à 39°C et rester jusqu'à huit heures d'affilée à une température extérieure de 42°C. Le goundi du Sahara, se trouve dans les massifs rocheux du Sahara septentrional. Son aire de répartition est divisée en deux, l'une située aux confins du Maroc et de l'Algérie, l'autre en Libye. C'est une espèce essentiellement solitaire. Mâle et femelle se retrouvent au début de l'hiver, et le mâle devient erratique dès la première mise bas (février-mars). Les jeunes et leur mère ne partagent pas toujours le même abri nocturne. Les jeunes de première portée désertent le domaine vital maternel avant la deuxième mise bas et dès le mois de juin, tous les animaux sont erratiques. Cette aptitude à l'erraticisme* lui confère un grand pouvoir de colonisation. Le goundi du Sahara est en compétition avec le goundi de l'Atlas et elles sont parapatriques* en Algérie et au Maroc. La limite entre les deux espèces fluctue selon les conditions climatiques. Le goundi de l'Atlas n'est pas capable de résister au milieu désertique et l'expansion du goundi du Sahara est bloquée par la structuration de l'espace par le goundi de l'Atlas. Le parasite *Toxoplasma gondii* responsable de la toxoplasmose (qui est maintenant porté par un tiers de la population mondiale, et qui peut causer des avortements ou endommager le cerveau ou les yeux de l'embryon) a été décrit pour la première fois en 1908 à l'Institut Pasteur de Tunis par deux médecins français, Charles Nicolle et Louis Herbert Manceaux, après qu'une épidémie a touché des Goundis de l'Atlas. Ils isolèrent un protozoaire de forme arquée qu'ils nommèrent *Toxoplasma Gondii*. Par la suite, ce parasite sera isolé chez de nombreuses autres espèces animales... Le goundi au Maroc fait partie des espèces qui figurent dans la loi 29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce. * Certaines espèces animales, le plus souvent soumises à des fluctuations démographiques périodiques et / ou des pénuries alimentaires, quittent pour un temps leurs territoires habituels pour faire irruption en des endroits où on n'a guère l'occasion de les observer. On parle alors pour ces espèces de comportement erratique. *La spéciation parapatrique survient lorsque des populations ne sont pas totalement isolées géographiquement, c'est-à-dire possède une étroite zone de contact, mais qu'elles évoluent de manière autonome. La sélection naturelle a donc un rôle important dans ce mode de spéciation. Source web par ecologie